

## Préparer l'après-doctorat

Petit guide à destination des doctorants et jeunes docteurs<sup>1</sup>  
(Anne Montenach, directrice adjointe de l'UMR 7303 TELEMME)

### EMPLOIS À L'UNIVERSITÉ

Pour les offres d'emploi à l'Université – Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), Professeur agrégé à l'Université (PRAG), Professeur certifié à l'Université (PRCE), Maître de conférences... –, consulter le site Galaxie :

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_postes\\_GALAXIE.htm#4PRAG](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_postes_GALAXIE.htm#4PRAG)

Il est recommandé de s'inscrire à la liste de diffusion des mails d'alerte lorsque paraît un poste correspondant à ses intérêts signalés et de vérifier chaque année son inscription effective. Cette procédure est particulièrement importante pour les postes paraissant « au fil de l'eau » (i.e. hors du calendrier habituel).

#### 1. Candidatures aux postes d'ATER / PRAG / PRCE

La campagne annuelle de recrutement se déroule entre fin janvier et début juillet. Les postes sont annoncés au fur et à mesure sur Galaxie et sur chaque site des Universités concernées (rubrique Ressources humaines/Recrutements).

**Attention :** certaines universités ne passent pas par Galaxie ; il faut donc surveiller régulièrement leur site.

La liste des pièces à fournir dépend du statut de chaque candidat (titulaire ou non des concours d'enseignements, doctorant ou déjà docteur, etc.) et peut être préparée en amont : CV avec publications, document d'identité, dernier diplôme obtenu, le cas échéant lettre du directeur de thèse attestant que la thèse sera soutenue dans l'année universitaire qui suit (sauf pour les titulaires du CAPES ou de l'Agrégation), lettre de motivation (pas systématique), etc.

Pour plus de renseignements sur ces différents postes :

- Qu'est-ce qu'être PRAG/PRCE :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22652/personnels-enseignants-du-second-degre-affectes-dans-le-superieur-conditions-d-affectation.html>

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_recrutement\\_PRAG\\_PRCE.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_PRAG_PRCE.htm)

- Qu'est-ce qu'être ATER : <http://www.education.gouv.fr/cid1217/les-attaches-temporaires.html>

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23097/devenir-attache-temporaire-d-enseignement-et-de-recherche-a-t.e.r.html>

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_recrutement\\_ATER.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_ATER.htm)

**Attention :** Selon les rectorats, les candidats certifiés et agrégés peuvent rencontrer des difficultés à obtenir leur détachement en cas de recrutement sur un poste d'ATER. Quelques conseils :

- Lors de la participation au mouvement d'affectation des personnels de l'Éducation Nationale – obligatoire après la fin d'un contrat doctoral ainsi que pour les ATER (au moins pour ce qui concerne la phase intra-académique) –, demander son affectation comme TZR (« titulaire sur zone de remplacement ») plutôt que comme titulaire sur un poste fixe ou spécifique (classes européennes, classes préparatoires, etc.). Le détachement est en général plus facile à obtenir.

---

<sup>1</sup> Repris et adapté du site de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (<http://www.shmesp.fr/spip.php?article688>).

- Envoyer un courrier à la personne responsable de votre dossier à la Division des Personnels Enseignants (rectorat) dès le mois de mars-avril pour informer le service de votre démarche, en indiquant les universités auxquelles vous envoyez un dossier de candidature. Il s'agit d'une sorte de pré-demande de détachement en cas de succès. Elle facilite la gestion des ressources humaines et rend les rectorats mieux disposés à l'égard des impétrants le moment venu.
- En cas de doute sur les démarches à effectuer, en amont comme en aval, téléphoner à la DPE ad hoc de son rectorat.
- Il peut être dans l'intérêt des candidats à la mutation de se syndiquer :  
<http://www.education.gouv.fr/cid105384/les-organisations-syndicales-de-l-enseignement-public-la-communication-en-direction-des-personnels.html>

## 2. Candidatures aux postes de Maîtres de conférences

Étape préalable: qualification par le Conseil national des Universités (CNU)

La qualification est indispensable pour pouvoir candidater à des postes de Maître de conférences et doit être renouvelée tous les quatre ans. Elle s'effectue sur le site Galaxie via l'application ANTARES :  
[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_qualification\\_droit\\_commun.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification_droit_commun.htm)

La procédure se déroule en deux étapes, dont les dates précises sont modifiées chaque année et peuvent dépendre des sections CNU :

- septembre-octobre : enregistrement des candidatures. **Attention** : cette étape est parfois oubliée par certains candidats achevant leur thèse !
- septembre-décembre : transmission des pièces constituant le dossier, sous format papier ou électronique selon les sections.

Il est indispensable de respecter à la lettre la liste des pièces à fournir demandées par la section CNU de rattachement, faute de quoi le dossier pourra être déclaré irrecevable : cela signifie que le candidat ne pourra pas participer à la campagne de recrutement des maîtres de conférences au printemps suivant. Parmi les pièces obligatoires figurent en particulier la copie du rapport de soutenance et l'attestation d'obtention du doctorat à faire établir par l'École doctorale dès la soutenance, surtout quand elle a lieu fin novembre-début décembre.

La liste des sections est consultable sur le site du CNU : <https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/>

### Candidature

La très grande majorité des postes ouverts sont annoncés vers la fin du mois de février sur Galaxie, mais certains postes sont publiés au fil de l'eau (avec un calendrier spécifique). Les dossiers doivent en général être déposés pour la fin du mois de mars.

La liste des pièces nécessaires à la constitution du dossier selon sa situation est régulièrement mise à jour par un arrêté. Pour la dernière version (Arrêté du 13 février 2015 toujours en vigueur en novembre 2018) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030337354>

Voir également :

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_recrutement\\_enseignants\\_chercheurs.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs.htm)

Depuis quelques années, un « Wiki auditions » en histoire et histoire de l'art (sections 21 et 22 du CNU) délivre progressivement, une fois la campagne ouverte, des informations sur la composition et les dates de réunion des comités de sélection (1<sup>ère</sup> réunion : sélection des candidats qui seront auditionnés ; 2<sup>e</sup> réunion : auditions) : <https://afhe.hypotheses.org/suivi-des-recrutements>  
 CANDIDATURES À L'EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales)

La campagne de recrutement des enseignants-chercheurs a lieu à l'automne. La liste des postes ouverts au concours et les modalités de la procédure sont présentées sur le site de l'EHESS : <https://www.ehess.fr/fr/taxonomie-rh/recrutement-enseignants-chercheurs>

#### CANDIDATURES À L'EPHE (École Pratique des Hautes Études)

Le dépôt des dossiers se fait vers la mi-mars. Les postes sont publiés sur le site de l'EPHE : <https://www.ephe.fr/actualites/recrutements>

#### CANDIDATURES AU CNRS

La campagne des concours chercheurs (« chargés de recherche ») ouvre généralement début décembre et se clôt début janvier. Pour connaître la date précise d'ouverture du concours et la liste des postes par section CNRS, consulter régulièrement le site du CNRS : <http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/informer/default-fr.htm>

#### CONTRATS POST-DOCTORAUX

Les possibilités de candidatures sont à explorer toute l'année (avec un pic au printemps). Il n'existe aucun site de veille exhaustif, mais les sites indiqués ci-dessous recensent un grand nombre d'informations utiles (postes, appels à contribution, actualité scientifique...) et il est recommandé de les consulter régulièrement. Se renseigner également sur les Labex et les Idex dans les activités desquels ses recherches peuvent s'insérer et surveiller leurs offres d'emplois :

- Moyen Âge : site de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (<http://www.shmesp.fr/spip.php?rubrique12>)
- Époque moderne : carnet de l'Association des historiens modernistes des universités françaises (<https://ahmuf.hypotheses.org/category/concours-enseignement/postes-en-histoire-moderne>)
- Époque contemporaine : carnet de l'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche (<https://ahcesr.hypotheses.org/>)
- Histoire de l'art : blog de l'Association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art des universités (<http://blog.apahau.org/>)
- Géographie : ??? En géographie, s'inscrire sur la liste de diffusion et le forum geotamtam : <https://www.geotamtam-forum.net/>
- Association des Jeunes Chercheurs en histoire : <http://ajch.fr/>
- Associations ANDES (Association nationale des docteurs) : <http://financements.andes.asso.fr/>

En France :

CNRS : <https://www.dgdr.cnrs.fr/liensutiles/bourses.htm>

EHESS : <https://www.ehess.fr/fr/taxonomie-rh/recrutement-post-doctorants>

EPHE : <https://www.ephe.fr/actualites/recrutements>

À l'étranger :

École Française de Rome : <http://www.efrome.it/candidater/devenir-membre.html>

École des hautes études hispaniques et ibériques - Casa de Velázquez :

<https://www.casavelazquez.org/la-casa/candidatures/membres-scientifiques/>

Institut universitaire européen (Florence) : <https://www.eui.eu/>

Marie Skłodowska Curie Individual Fellowships :

[https://ec.europa.eu/research/mariecurieactions/actions/individual-fellowships\\_en](https://ec.europa.eu/research/mariecurieactions/actions/individual-fellowships_en)

Sites rassemblant des offres de postes universitaires (post-docs inclus) en Europe et au-delà :

<https://euraxess.ec.europa.eu/jobs> Ce site, qui dépend de la communauté européenne, recense les offres d'emplois et de bourses, notamment dans le cadre des ERC.

<https://www.jobs.ac.uk/>

<https://www.h-net.org/jobs/home.php>